



PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 5'965'000.- pour la rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque, le remplacement de l'éclairage et de la sonorisation de la salle omnisports des Isles, ainsi que l'installation d'une halle de gym provisoire



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La réalisation de la salle omnisports des Isles date de 2011. Le bureau Brauen Wälchli Architectes SA a conçu le projet, qui a été exécuté par l'entreprise générale Losinger Marazzi SA.

Le bâtiment est équipé d'une membrane synthétique de toiture thermosoudée sans sous-couverture, et des panneaux solaires Flexcell y sont intégrés. Il s'avère avec le temps que ces deux matériaux ne sont plus compatibles.

La toiture du bâtiment doit être assainie, car son état s'est détérioré avec les années, provoquant des infiltrations d'eau et occasionnant des dégâts qui pourraient provoquer d'autres dommages plus importants, notamment sur la structure porteuse. A noter que la membrane d'étanchéité du toit a été réparée/colmatée depuis plusieurs années et à moult occasions. Malgré cela, l'eau continue à s'infiltrer lors de fortes intempéries ou d'accumulation de neige, rendant finalement la toiture irréparable.

Dans un premier temps, la Municipalité a mandaté un spécialiste en conception de toiture et couverture, afin d'analyser l'état et les causes des infiltrations provenant du toit et leurs incidences. Puis, un bureau d'ingénierie civile spécialisé en construction bois a été mandaté pour une expertise de la structure ; finalement le bureau Brauen Wälchli Architectes SA a été mandaté pour la coordination du projet.



Infiltrations en janvier 2023



Infiltrations en janvier 2023

1. Projet

1.1 Historique

Les travaux de la toiture de la salle omnisports des Isles ont été réalisés en 2011. Elle est composée de 3'130 m² de structure bois, avec support en panneaux sandwich isolés, et d'une membrane synthétique thermoplastique à base de TPO (polyoléfines thermoplastiques) de 1.5mm fixée mécaniquement. Cette étanchéité synthétique, fabriquée en Belgique, a été exigée/imposée par la société Flexcell (qui a depuis cessé son activité suite à une faillite en 2012) pour des raisons de compatibilité avec son système de panneaux solaires photovoltaïques comportant une membrane souple. Les cellules photovoltaïques sont soudées à la membrane synthétique TPO du toit ; 469 panneaux sont installés, composant une surface d'environ 1'550 m².

En 2018, les premières infiltrations d'eau se sont produites. L'origine des infiltrations semble être due à deux causes principales :

1. Perforation de la membrane d'étanchéité en plusieurs endroits par la mauvaise fixation des chemins de câbles métalliques des panneaux solaires.
2. Fissuration de la membrane TPO engendrée par les tensions à la rencontre de modules photovoltaïques.

Depuis 2019, plusieurs campagnes de réparations ont été effectuées, à la demande de la Ville, par le fournisseur de la membrane synthétique. Ces réparations ont consisté en l'application de grandes longueurs de bandes adhésives, à cheval de chaque croisement de la membrane d'étanchéité, ainsi qu'en l'application de kits de scellements par thermosoudage.

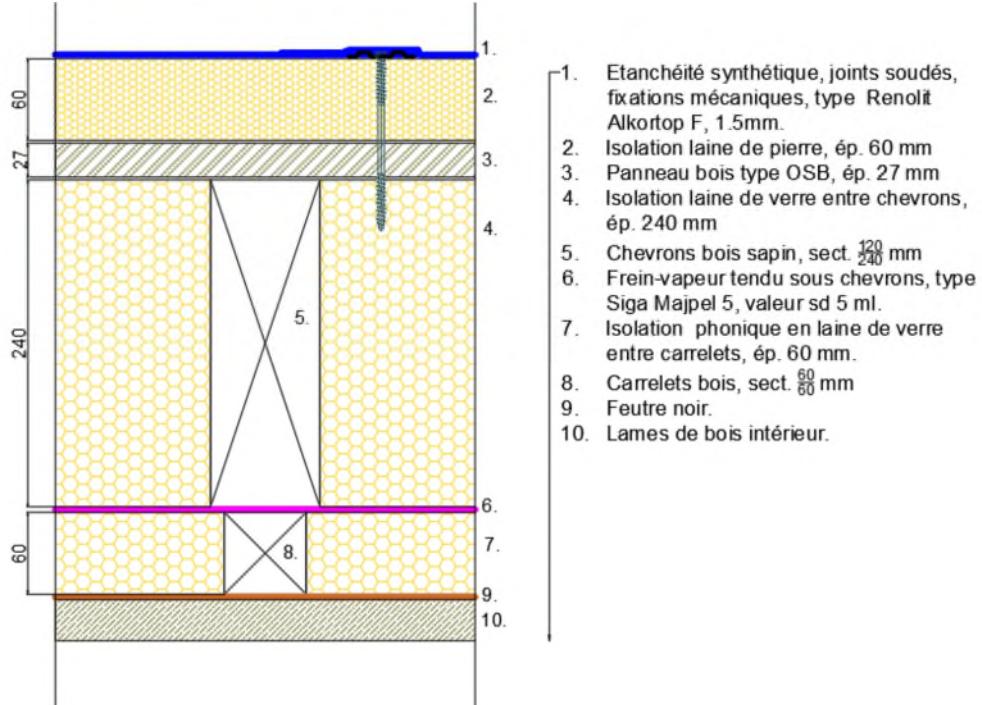
Malgré ces réparations, les infiltrations sont récurrentes et le complexe d'isolation de toiture est imbibé d'eau et ne peut pas être réparé.

1.2 Situation actuelle

1.2.1 Composition et données techniques de la toiture

En mai 2023, deux entreprises sont intervenues sur place, pour la réalisation de deux sondages en toiture.

La composition de la toiture actuelle est la suivante :

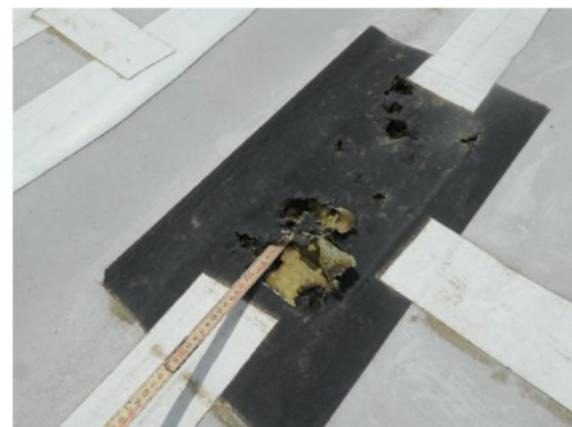


La toiture du centre sportif est dotée de deux pans, chacun avec une inclinaison de 3.4° (5.9%), d'une longueur de 26.7 m (pan Nord), respectivement 21 m (pan Sud). Il s'agit d'une toiture de type "nue", ce qui signifie que l'étanchéité finale n'est pas munie d'une couche de protection ou d'une couche d'usure (substrat ou gravier), ni d'une sous-toiture étanche. L'étanchéité finale est de type synthétique sur laquelle sont appliqués/soudés des panneaux solaires souples. Les eaux de toitures sont évacuées par des écoulements avec système à dépression le long de façades Est et Ouest. L'organe capteur du paratonnerre est assuré par un maillage avec plots et fils de cuivre. 11 coupoles avec fonction de désenfumage sont placées près du faîte. La sécurité en toiture est assurée par une ligne de vie sur le périmètre extérieur du toit. Cette toiture n'est équipée d'aucun moyen d'accès.



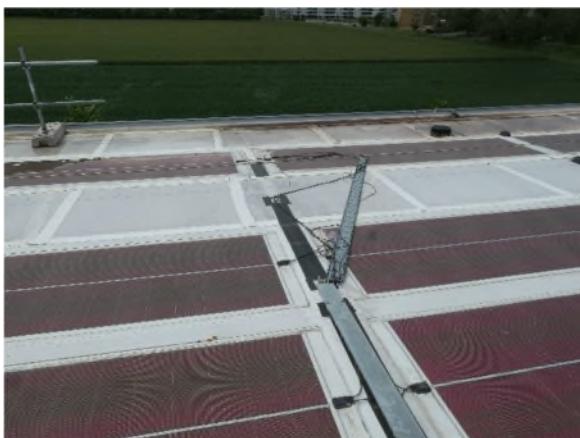
1.2.2 Aspect général du toit

La première vision de la surface de la toiture concerne l'aspect général du toit. En un coup d'œil, il est possible de faire un constat de l'application, plutôt chaotique, des bandes adhésives, noires ou blanches, le long de chaque croisure ou d'angle relevé de la membrane synthétique. Certaines sont gorgées d'eau en-dessous ou littéralement perforées par les oiseaux, qui les ont visiblement attaquées à coup de bec. Ces attaques provoquent une infiltration d'eau quasi instantanée à travers l'entier du « sandwich » qui compose la toiture.



Il est également possible d'observer une certaine déformation à la surface des panneaux, le long de leur jonction. Il y a visiblement un phénomène de cisaillement sur la membrane par l'action continue de la chaleur, du gel et du vent. La fonction d'étanchéité n'est plus assurée par la membrane TPO, mais par les bandes de réparations adhésives.

L'autre problématique constatée découle des rails métalliques utilisés pour rassembler le câblage électrique des panneaux photovoltaïques. Ces derniers sont disposés toutes les deux rangées de panneaux, dans le sens perpendiculaire à la pente de la toiture. Le mode de fixation de ces chemins de câbles est composé d'une plaque de base soudée à la membrane d'étanchéité sur laquelle est fixée, au moyen de deux rivets, une bride destinée à recevoir le chemin de câble.



1.2.3 Sondages

Deux sondages de la toiture ont été réalisés, l'un au point bas et le second au centre d'un pan.

Le sondage au point bas a permis de constater l'ampleur des infiltrations. En découplant la membrane d'étanchéité et ensuite les couches constitutives, le constat démontre que chacune d'entre elles a été touchée par l'eau d'infiltration et est imbibée.



Le deuxième sondage, situé plus haut dans la pente mais dans le même axe, a permis de constater que les couches ont été très peu touchées par les infiltrations à ce niveau. Sous la membrane, l'isolation en laine de pierre était légèrement humide. Le panneau de bois a quant à lui absorbé de l'humidité, principalement sur la surface supérieure. Les couches d'isolation en sousœuvre sont jugées légèrement humides, bien que des traces de passage d'eau aient été constatées.

1.2.4 Installation photovoltaïque

Pour ce qui est de l'installation photovoltaïque en toiture, une vision globale permet d'identifier les panneaux les plus détériorés. Les causes de ce vieillissement prématué sont dues très certainement à la conception des panneaux, qui sont souples et soudés directement sur la membrane d'étanchéité. Cet équipement a dû être mis hors service.



La nouvelle installation prévue sera entièrement prise en charge par Y-Solaire SA et n'est donc pas comptabilisée dans ce préavis. Actuellement, Y-Solaire SA envisage de valoriser la toiture au maximum, avec une cible d'environ 400 kWp de panneaux installés et une production de plus de 400'000 kWh par an.

Y-Solaire SA examine actuellement les détails de faisabilité technique, qui feront ensuite l'objet d'une négociation, débouchant sur la rédaction d'un contrat en bonne et due forme avec la Ville. Une location de la toiture a été évoquée, dont le loyer devra toutefois, le cas échéant, être intégré aux coûts de production et se répercutera donc sur le tarif du kWh consommé. Plus le loyer de la toiture sera élevé, plus le tarif du kWh à la consommation sera élevé. Inversement, une mise à disposition gratuite ou à bas coût de la toiture permettrait de diminuer le coût du kWh consommé. Le moment venu, la Ville veillera à négocier avec Y-Solaire SA une proposition qui soit la plus conforme à ses intérêts.

1.3 Conclusions

Une toiture pérenne est indispensable pour la protection d'une construction quelle qu'elle soit. La toiture a en effet le rôle d'assurer une protection efficace contre les intempéries, les infiltrations d'eau et les agressions extérieures mécaniques et/ou même thermiques. Malheureusement, cette fonction n'est plus assurée depuis quelques années par la toiture du centre sportif des Isles.

Il convient de noter que la membrane synthétique TPO, imposée à l'époque par le fabricant des panneaux solaires Flexcell, ne paraît pas défectiveuse, même si l'eau d'infiltration pénètre forcément par cette couche. Sur la base des constatations faites sur place, la cause principale des infiltrations réside dans l'installation de panneaux solaires appliqués directement sur la membrane d'étanchéité. Ce système, a priori prometteur, est visiblement inadéquat pour ce type de toiture, notamment à la vue des tensions qu'il provoque sur la membrane TPO. Il en résulte un affaiblissement de ladite membrane, dont des déchirures, qui induisent des infiltrations d'eau. Ces défauts concernent autant les panneaux solaires que les chemins de câbles métalliques et leurs moyens de fixation.

Pour traiter cette problématique, l'unique solution consiste en une réfection complète de cette toiture ainsi qu'en le remplacement intégral de l'installation photovoltaïque. Il s'agit en effet de la seule possibilité d'en garantir la pérennité sur le long terme.

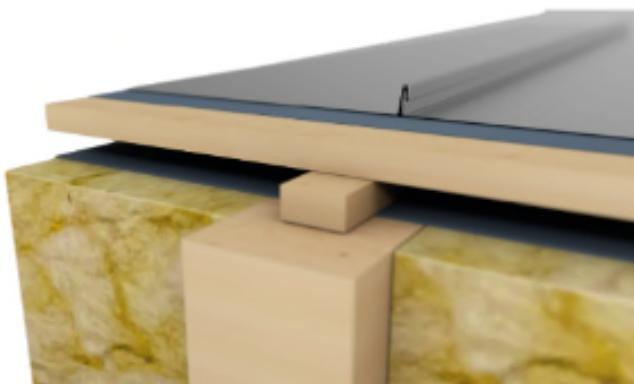
1.4 Projet d'assainissement

Ne souhaitant plus d'étanchéité finale non protégée (type toiture "nue") comme actuellement, la Municipalité a mandaté le bureau Brauen Wälchli Architectes SA, auteur du projet initial, pour mener une étude complète, comprenant un appel d'offres complet des travaux. Ce dernier a pris en compte le rapport d'analyse de la toiture et utilisé les plans de révision du bâtiment. Les architectes ont sollicité les conseils de l'ingénieur bois mandaté à cet effet.

Il est essentiel de préciser que l'installation photovoltaïque doit faire partie intégrante du nouveau concept de toiture quel qu'il soit, car ce système doit permettre une intégration des panneaux solaires dans la pente de la toiture.

1.4.1 Système Kalzip

A la suite de l'étude de faisabilité, le système Kalzip a été proposé. Ce système est un type de toiture en aluminium à joint debout, utilisé principalement pour les bâtiments industriels, commerciaux, stades et infrastructures sportives. Il se compose de panneaux profilés en aluminium qui sont assemblés sans fixation apparente, ce qui garantit une excellente étanchéité et une grande durabilité. Cette proposition permet de conserver la volumétrie et la hauteur actuelle de la toiture, avec une pente de 6% et une composition très compacte. Ce type de couverture permet l'installation de panneaux photovoltaïques, l'intégration d'ouvrants et d'autres éléments de toiture. Une sous-couverture est également prévue, ce qui garantit encore davantage l'étanchéité sur le long terme.



1.4.2 Accès au toit

Les architectes ont également étudié une proposition d'implantation d'un escalier intérieur pour accéder à la toiture en vue d'y effectuer diverses interventions, en particulier le contrôle des installations photovoltaïques; en effet il n'est actuellement pas possible d'y accéder sans installer une tour d'accès provisoire d'échafaudages à l'extérieur, ce qui engendre à chaque fois des coûts conséquents.

Finalement, l'implantation d'un tel escalier, prévue dans la zone du foyer à l'étage, à côté de la buvette, a été abandonnée, car il aurait diminué de manière trop importante la surface du foyer. A la place, un escalier escamotable en toiture, jugé suffisant pour une utilisation très sporadique, sera posé au-dessus du bloc sanitaire.

1.4.3 Installations électriques et de sonorisation

Le remplacement de l'éclairage et de la sonorisation de la salle omnisports est devenu une nécessité pour permettre l'accueil d'événements d'envergure. En effet, bien que la salle possède des caractéristiques très intéressantes en termes de capacité, avec 1000 places de gradins fixes, les installations actuelles ne répondent plus aux standards techniques attendus pour des manifestations modernes, qu'il s'agisse de compétitions sportives, de spectacles ou d'événements sportifs à forte affluence.

Un éclairage LED performant et modulable, associé à une sonorisation de qualité professionnelle, est indispensable pour garantir une mise en valeur optimale des prestations, assurer une expérience immersive au public et répondre aux exigences techniques des organisateurs. Cette mise à niveau permettra ainsi de positionner la salle comme un lieu encore plus attractif et compétitif pour l'accueil de shows et événements d'importance régionale, nationale, voire internationale.

Les installations d'éclairage et de sonorisation devant de toute manière, en grande partie, être déposées durant les travaux, la Municipalité a mandaté un ingénieur électricien afin de déterminer les travaux d'assainissement à entreprendre. Un tel assainissement améliorera l'efficience énergétique du bâtiment, en réduisant la consommation d'électricité.

Quelques points d'accroche seront également installés afin de pouvoir suspendre du matériel lors de manifestations diverses, ou d'éventuelles sources lumineuses complémentaires. Il est ainsi prévu de profiter des travaux (protection des sols et nacelles élévatrices) pour remplacer les systèmes actuels.

1.4.4 Besoins des utilisateurs

Les besoins exprimés par les utilisateurs sont importants, tant pour les établissements scolaires que pour le tissu associatif local. Deux salles sur trois sont attribuées à l'Etablissement primaire Pestalozzi, représentant en moyenne six périodes d'éducation physique par jour, tandis qu'une salle est occupée par le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) pour huit périodes quotidiennes.

Du côté associatif, ce sont près de 9'000 heures annuelles de réservation qui sont attribuées, impliquant environ 500 membres réguliers de clubs pratiquant notamment le basket, le volley et l'athlétisme. En cas de fermeture de la salle, ces clubs seraient contraints d'annuler ou de déplacer une partie importante de leurs entraînements ; les matchs du week-end pourraient en revanche, dans une certaine mesure, être relocalisés. Compte tenu du manque structurel de salles disponibles à Yverdon-les-Bains, il apparaît irréaliste de pouvoir absorber ces besoins ailleurs.

Concernant les besoins scolaires, certaines mesures compensatoires pourraient certes être envisagées, mais celles-ci engendreraient des contraintes logistiques importantes, susceptibles de compromettre la tenue régulière des cours d'éducation physique. Il convient de rappeler que la Ville a une obligation légale de garantir l'accès à des infrastructures sportives pour l'enseignement obligatoire et que les mesures de remplacement prévues seront examinées par le Canton afin d'en assurer la conformité.

Dans ce contexte, la mise en place d'une halle double provisoire, située à proximité immédiate de la salle existante et permettant d'utiliser les vestiaires actuels, représente une solution cohérente, pragmatique et nécessaire. À noter que certaines alternatives ponctuelles sont également envisagées, notamment l'utilisation de la salle de badminton et du dojo du club de judo kwai, pour compenser partiellement le manque d'une des salles.

1.4.5 Halle de gymnastique provisoire

Dans le cadre de cette démarche, les autorités cantonales ont confirmé que la mise en place d'une halle provisoire constitue une solution couramment retenue dans des situations similaires. Des communes telles que Corseaux-sur-Vevey ou Morges ont récemment opté pour ce type d'aménagement temporaire. Un contact a été établi afin d'obtenir un retour d'expérience et un appel d'offres avec un cahier des charges précis a pu être effectué sur la base de leurs conseils.

Plusieurs variantes ont été examinées dans le cadre de l'appel d'offres, notamment l'option d'une structure rigide de type "tente en dur" ou celle d'une halle gonflable. C'est finalement l'option « tente en dur » de 25 x 40m qui a été retenue, car elle est économiquement la plus intéressante.



Concernant le revêtement de sol, deux possibilités ont été envisagées : un sol provisoire de type salle de gymnastique ou un sol en plaques amovibles amortissantes. Bien que ce dernier offre un amorti moindre, il présente un avantage économique, avec un potentiel de réutilisation plus simple que le sol fixe pour d'autres projets ou événements ; cette seconde solution a donc été retenue.

Un local de stockage sera prévu à l'intérieur de la halle provisoire dans la dernière travée, afin de permettre le rangement du matériel sportif. Par ailleurs, un dispositif de chauffage provisoire permettra d'assurer une température minimale de 12°C durant la période hivernale. L'installation de la halle est prévue sur l'espace multisports (à côté de la salle omnisports) de mi-août 2026 à mi-juin 2027, soit une durée d'environ dix mois, correspondant à la

période effective d'indisponibilité de la salle omnisports pendant laquelle les cours d'éducation physique seront dispensés.

2. Coûts

2.1 Devis

Toute la partie de l'étude a pu être financée par le crédit-cadre d'étude 2022 - 2023 (cf. préavis [PR22.16PR](#)) et par le budget ordinaire 2025 « Honoraires conseillers externes, experts », pour un montant global de CHF 270'400.-. On se réfère à cet égard à la Communication CO25.07 adressée au Conseil communal le 14 août 2025.

Selon le rapport de projet, le coût devisé suite aux divers appels d'offres pour la rénovation de la toiture et les aménagements, s'élève à CHF 5'965'000.-.

Compte tenu des incertitudes liées à l'exécution de travaux de rénovation de cette importance, qui n'ont pu, à ce stade, que faire l'objet d'une estimation des coûts, un poste «Divers et imprévus», à hauteur de 5% des coûts des CFC 1 à 4, a été inclus. Pour le détail, on se réfère au tableau récapitulatif des coûts ci-dessous.

SIA102 Phase 4.41 : Tableau récapitulatif des coûts
Montants TTC
22.01.2026

	Etude	Réalisation
CFC 211.0 Installation de chantier		fr. 359'435
CFC 211.1 Échafaudages		fr. 297'005
CFC 214 Charpente Bois		fr. 1'923'378
CFC 222 Ferblanterie		fr. 543'668
CFC 224 Couverture		fr. 442'868
CFC 23 Installations électriques		fr. 438'156
CFC 23 Installations électriques (Écrans)		fr. 29'830
CFC 23 Installations électriques (Tableau électrique général)		fr. 39'643
CFC 23 Installations électriques (Lustrerie)		fr. 83'840
CFC 23 Installations électriques (Sonorisation)		fr. 110'000
CFC 244 Installations de ventilation		fr. 25'000
CFC 250 Installations sanitaires		fr. 7'900
CFC 272 Ouvrages métalliques courants		fr. 71'767
CFC 275 Systèmes de verrouillage		fr. 10'000
CFC 281.1 Revêtements de sols sans joints (réparations à deviser à la fin des travaux)		fr. 20'000
CFC 285 Peinture (réparations à deviser à la fin des travaux)		fr. 25'000
CFC 287 Nettoyage du bâtiment		fr. 8'250
CFC 291 Honoraires architecte (études de projet et direction architecturale)	fr. 120'000	fr. 93'000
CFC 291/214 (à confirmer) Honoraires architecte (direction des travaux)		fr. 200'000
CFC 292 Honoraires ingénieur bois (études)	fr. 57'700	
CFC 292 Honorairesingénieur bois (réalisation)		fr. 40'000
CFC 293 Honoraires ingénieur électricien (études)	fr. 37'700	
CFC 293 Honoraires ingénieur électricien (réalisation)		fr. 79'900
CFC 296 Honoraires spécialiste toiture (études)	fr. 55'000	
CFC 296 Honoraires spécialiste toiture (réalisation)		fr. 31'945
CFC 423 Équipements, engins (démontage et remontage complets des éléments fixés sous-toiture)		fr. 87'811
CFC 424 Places de jeux et de sport (protection de l'aire de jeux)		fr. 148'929
CFC 424 Places de jeux et de sport (halle provisoire)		fr. 47'000
CFC 584 Poucent culturel sur CFC 2		fr. 46'867
CFC 585 Assurance RC-MO, consommation chantier, impressions, communication, panneau chantier, inauguration		fr. 50'000
CFC 599 Divers et imprévus (5% du montant des travaux des CFC 1 à 4 + arrondi)		fr. 280'807
Montant total TTC	fr. 270'400	fr. 5'965'000

*Le CFC 599 ne concerne pas les éventuelles modifications de projet ou frais de retards liés à la météo

2.2 Financement

Comme on l'a relevé plus haut, le coût estimatif total TTC de cette opération se chiffre à CHF 5'965'000.-.

Un montant de CHF 5'500'000.- est inscrit à cet effet à la ligne n° 3672 « Réparation toiture de la salle triple des Isles » au plan des investissements 2025-2034 (cf. Communication CO25.11, du 18 septembre 2025).

Lors de l'établissement du plan des investissements 2025-2034, seule la « réparation de la salle » était prévue, sans les mesures compensatoires annexes demandées par la suite par le Service de l'éducation physique et du sport du Canton (SEPS), ni la modernisation des installations électriques et de sonorisation, rajoutée au vu de l'opportunité de profiter des installations de chantier.

Le plan des investissements ne mentionne pas non plus - en montant négatif - une participation financière de tiers. Toutefois, le fait est que le Canton de Vaud, selon une convention signée en 2018 avec effet rétroactif au 1er avril 2012, pour l'utilisation d'une des salles par le Centre d'enseignement professionnel vaudois (CPNV), devra participer à hauteur de 25.93 % du coût des travaux, soit environ CHF 1'617'000.- (étude et travaux). Le solde net à charge de la Ville sera ainsi inférieur à CHF 5 millions. Les travaux et coûts ont déjà été annoncés à la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) par courrier le 14 février 2025, sans réaction négative à ce jour.

Une demande sera également adressée au Fonds du sport pour une participation au remplacement des éclairages de la salle et de la sonorisation; sur le principe, une participation d'environ 20% devrait être obtenue.

Dans la mesure où le montant exact de ces participations et subventions n'est pas encore connu, ni définitivement alloué, le présent préavis porte toutefois sur le montant brut de l'investissement, conformément aux principes appliqués depuis plusieurs années (cf. Communication CO18.08 du 6 septembre 2018 concernant un changement de pratique en matière de dépassement de crédits d'investissement).

2.3 Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 754'573.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 38'773.-), l'amortissement (CHF 596'500.-) et les frais d'entretien (CHF 119'300.-). La dépense sera amortie sur 10 ans.

3. Calendrier

Les travaux vont durer un peu plus d'une année, soit de mai 2026 à mi-juillet 2027. Cette durée a été estimée sans tenir compte d'éventuels imprévus météorologiques majeurs. Pour des questions évidentes de sécurité, les trois terrains de la salle omnisports seront fermés au public tout le temps nécessaire au travaux. Par contre, les vestiaires de la salle omnisports, non impactés par ceux-ci, resteront accessibles depuis l'entrée côté Canal oriental durant la période des travaux et pourront ainsi être disponibles pour les utilisateurs de la halle provisoire.

Afin de compenser la fermeture de la salle omnisports aux écoles et sociétés locales, diverses solutions de remplacement seront proposées de cas en cas par des locations externes (Badminton, Parkour, Jumpark, Judo Kwai, etc.), en complément de la halle de sport qui sera installée provisoirement.

Afin de conserver une certaine marge de manœuvre en cas d'intempéries majeures, il a par ailleurs été prévu, par sécurité, de ne pas remettre la salle en location avant septembre 2027.

4. Conclusion

Les travaux décrits précédemment concernant la rénovation de la toiture, le remplacement de l'éclairage, le remplacement de l'installation de sonorisation, les solutions compensatoires pour les écoles et sociétés locales et l'installation d'une halle de gym provisoire, sont indispensables et ne peuvent être reportés pour des questions sécuritaires.

Si le choix des autorités de l'époque de soutenir l'économie locale était louable, la pertinence du matériel Flexcell posé au niveau des panneaux solaires ne l'était malheureusement pas, étant donné que l'entreprise a fait faillite quelques mois plus tard et que l'origine des infiltrations d'eau dans la toiture y est directement liée.

Le choix de remplacer la couverture par une nouvelle, équipée d'une sous-couche étanche, évitera toute mésaventure de ce genre à l'avenir et l'efficience énergétique, tant au niveau de l'isolation de la toiture, que des installations électriques, en sera considérablement améliorée.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer les travaux de rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque, le remplacement de l'éclairage et de la sonorisation de la salle omnisports des Isles, ainsi que l'installation d'une halle de gym provisoire, tels que décrits dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 5'965'000.- lui est accordé à cet effet.

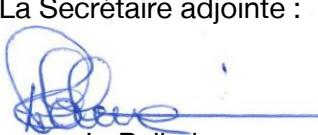
Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 34200.26 "Rénovation de la toiture de la salle omnisports des Isles" et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

P. Dessemontet



La Secrétaire adjointe :

L. Pellerin

Délégué de la Municipalité : M. François Armada, municipal en charge des bâtiments, des sports et de l'activité physique